

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Michel AUDIBERT - M. Pierre SELLA - M. Philippe FRANCY - Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS – M. Patrick PEREZ, ADJOINTS – Mme Florence GIROULLE - M. Pierre BARDIN - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON - M. Jean-Luc MIARD - Mme Catherine LARGETEAU - Mme Muriel EYRAUD – Melle Sandrine GAYET - M. Bernard CAPDEPUY, CONSEILLERS.

Absents excusés : M. Eric SOENEN - M. Roland COIFFE - M. Xavier GRANGER - Mme Raphaële COLES

Secrétaire de séance : Mme Patricia SIMON

* * *

Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'implantation de ralentisseurs de type coussin berlinois et mise en place de signalisation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, afin de ralentir la vitesse des usagers de la voie communale n°16 dite du Port d'Esconac ou chemin du Drac et de sécuriser cette agglomération, d'installer des ralentisseurs de type coussins berlinois.

Le coût estimé de cette opération est de 4200 € HTcomprenant l'achat des ralentisseurs et les panneaux de signalisation réglementaires.

Il précise que la collectivité peut prétendre à une subvention au titre de la répartition des amendes de police pouvant atteindre 40% soit 1680 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ approuve la pose de ralentisseurs sur la voie communale n°16 dite du Port d'Esconac
- ✓ sollicite auprès de M. le Président du Conseil Général de la Gironde une subvention au titre des amendes de police
- ✓ s'engage à financer le solde de la dépense sur les ressources propres de la commune.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2010.

Autorisation d'engagement avant le vote budget 2010.

Considérant l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager et de mandater une dépense d'investissement avant le vote du budget prévu le 8 avril prochain, concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière au prix de 1315,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL DE SIDECARISTES

M. Le Maire relate les différentes réunions relatives à la demande de l'amicale Sidecariste de France d'organiser à Quinsac leur rassemblement annuel, du lundi 9 août au dimanche 15 août sur la plaine des sports des Hugons.

Ce rassemblement représente tout au long de la semaine un regroupement allant de 150/300 personnes en début de séjour pour atteindre 800/1000 personnes en fin. Il faut y voir les répercussions économiques pour le village et la région puisque des visites sont organisées toute la semaine.

Lors de la dernière réunion au cours de laquelle assistaient des représentants de l'amicale, les conseillers présents ont émis un avis favorable de principe.

M.PEREZ absent ce jour-là, s'étonne qu'une décision ait été prise alors qu'il ne s'agissait que d'une rencontre avec les organisateurs. Cette réunion avait pour but d'obtenir les réponses aux questions que se posait le conseil municipal quant à son organisation et non de prendre une décision en la présence des organisateurs. On peut craindre que cette manifestation ne sera pas sans conséquence sur la vie des habitants du village au vu du nombre important de participants.

Mme VENTURA-FORNOS s'interroge sur le nombre d'élus présents sur la commune pendant cette période de vacances.

Quant à M. SELLA, il insiste pour qu'une convention de mise à disposition soit signée. L'association organisatrice devra être autonome et un état des lieux sera fait avant et après la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix est favorable à l'organisation de cette manifestation sur la commune.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ont voté POUR : 10

CONTRE : 2

Abstentions : 3

La séance est levée à 20 h 50.